

ENTRETIEN DES HAIES, ELAGAGE DES ARBRES



Je dois entretenir mes haies et mes arbres

Je ne dois apporter aucune gêne à mon voisinage

Mes plantations doivent être plantées à une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) et ne doivent pas dépasser 2 mètres.

Une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice doit être respectée pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

INFO PRATIQUE :

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.